

Direction du Pôle Humanités

DELIBERATION N°CPHU_221006-01
Conseil du Pôle Humanités

Séance du 06 octobre 2022

POINT 2- Procès-Verbal du 17 mai 2022 du conseil de Pôle Humanités (pour approbation)

LE CONSEIL DE POLE

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de Nantes Université

Vu le règlement intérieur provisoire d'application des statuts de Nantes Université notamment son article 10

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Membres en exercice : 30

Nombre de votants : 22

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstentions : 2

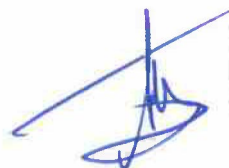
Article n°1 : Approbation

Le conseil de Pôle approuve tel qu'annexé le procès-verbal de la séance du 17/05/2022.

Article N°2 : Exécution et publicité

Le directeur du Pôle Humanités est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa publicité.

A Nantes, le 6 octobre 2022,
Le directeur du Pôle Humanités



Philippe Cottier



Affiché le : 06 octobre 2022

Transmis au Rectorat le : 11 octobre 2022

Mardi 17 mai 2022

Le Conseil de Pôle Humanités de Nantes Université s'est réuni mardi 17 mai 2022 à 9h00, en formation plénière, en présentiel, sous la présidence de Monsieur COTTIER Philippe, directeur du Pôle Humanités.

Membres présents au Conseil en présentiel : Membres du Conseil de Pôle exceptés les membres mentionnés ci-dessous.

Absents / excusés :

M. Dominique AVERTY, Mme Nolwenn BIHAN, M. Michel CATALA, Mme Aurélie CLOAREC, M. Mohamed EL HAJ, M. Elie DURAND, M. Bertrand GUILLET, Mme Béatrice HEBUTERNE, Mme Léa HUET, M. Alban LOGEAIS, Mme Maelys LE ROUX, Mme Christine LOMBEZ, Mme Pascale MAULEVRIER, M. François MADORE, M. Bruno MENIEL, M. Christophe MICHAUT, M. François MIGNOT, M. Jimmy MOUCHARD, Mme Louise QUINIO, Mme Annick PETERS-CUSTOT, Anselme PRUNIERES, Mme Frédérique ROBIN, M. Alexandre RONNE, M. Eric SCHNAKENBOURG, M. Pierre TEISSIER, M. Sébastien URBANSKI, M. Julien VAN OPBROECK, Mme Christine VIDAL-GOMEL.

Procurations :

Mme Christine VIDAL-GOMEL	avec une procuration à	M. Werner WÖGERBAUER,
M Sébastien URBANSKI	avec une procuration à	Mme Isabelle GARAT,
M. Alexandre RONNE	avec une procuration à	Mme Sophie BELAN,
M. Mohamed EL HAJ	avec une procuration à	Mme Hamida DEMIRDACHE.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. PV du Conseil du mardi 15 mars 2022 (pour approbation)
2. PV du Conseil du mardi 5 avril 2022 (pour approbation)

FORMATION

3. Maquettes des diplômes universitaires sans changement (pour approbation)
4. Maquettes des diplômes universitaires avec changement (pour approbation)

RH

5. Commission d'Harmonisation et d'Interclassement (pour approbation)
6. Point sur la révision des effectifs, quelle organisation (pour avis)

VIE DE CAMPUS

7. Foyer Censive : réaménagement (pour information)
8. Demandes de salles pour AG étudiantes : information et position du Conseil (pour information)

INFORMATION GENERALE

9. Projet stratégique de Pôle : avancée du travail sur (pour information)

QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, M. Philippe Cottier ouvre la séance à 9h10.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Approbation du PV du conseil de pôle du 15 mars 2022 à l'unanimité.

Délibération n°CPHU_220517-01

2. Approbation du PV du conseil de pôle du 5 avril 2022 à l'unanimité.

Délibération n°CPHU_220517-02

FORMATION

Philippe Cottier ouvre la séance et rappelle que le conseil vote les maquettes, avec un vote d'un bloc de l'ensemble des maquettes reconduites à l'identique puis un vote par maquette modifiée. Il rappelle également qu'avec la réforme des statuts de Nantes université le Contrôle des connaissances est voté au niveau du conseil de gestion de composante.

Pour chaque composante, Philippe Cottier énumère les diplômes et invite, si besoin, les directeurs à apporter des précisions et aux élus de poser des questions.

3 et 4 Maquettes des diplômes universitaires avec et sans changement (pour approbation)

- Histoire, d'Histoire de l'Art et Archéologie

-Reconduction des maquettes

Il est procédé au vote de la reconduction des maquettes à l'identique (pages 5 à 6 du document ci-joint)

VOTE à mains levées :

- Pour : unanimité**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

❖ **La reconduction des maquettes est validée.**

Délibération n°CPHU_220517-03

- Modification des maquettes

Il est procédé au vote sur des modifications de maquettes (annexe page 7, lignes 1 à 4)

Monsieur W Wogerbauer demande si le volume horaire des 1500h est bien respecté pour l'ensemble des licences. M. Renard répond par l'affirmative.

VOTE à mains levées :

- Pour : unanimité**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

❖ **Les modifications des maquettes sont validées.**

Délibération n°CPHU_220517-13

Délibération n°CPHU_220517-04

Délibération n°CPHU_220517-05

Délibération n°CPHU_220517-12

Présentation de 8 MASTERS (modification ou création) (annexe page 7, lignes 5 à 12)

M.Michel CATALA explique qu'une nouvelle mention est créée en Histoire avec la reconduction de deux anciens parcours.

Il est aussi précisé que 3 nouveaux parcours en Histoire publique sont créés.

Pour EEI , un 3^{ème} parcours Paix et négociation internationale est créé.

Il est procédé au vote sur des modifications de maquettes

VOTE à mains levées :

- **Pour : unanimité**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

❖ **Les modifications ou les créations des maquettes énumérées sont validées**

Délibération n°CPHU_220517-06

Délibération n°CPHU_220517-07

Délibération n°CPHU_220517-08

Délibération n°CPHU_220517-09

Délibération n°CPHU_220517-10

Délibération n°CPHU_220517-11

Délibération n°CPHU_220517-14

Délibération n°CPHU_220517-15

• **Lettres et Langages**

- Reconduction des maquettes

Il est procédé au vote de la reconduction des maquettes à l'identique (annexe page 8, lignes 1 à 6 pour les licences et 7 à 12 pour les Masters)

VOTE à mains levées :

- Pour : unanimité**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

❖ **La reconduction des maquettes est validée.**

Délibération n°CPHU_220517-16

- Modification des maquettes

Lucie Thévenet précise que les modifications sont à la marge

Il est procédé au vote sur des modifications de maquettes (voir annexe page 9 lignes 1 à 8)

VOTE à mains levées :

- Pour : unanimité**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

❖ **Les modifications des maquettes sont validées.**

Délibération n°CPHU_220517-17

Délibération n°CPHU_220517-18

Délibération n°CPHU_220517-20

Délibération n°CPHU_220517-19

Délibération n°CPHU_220517-21

Délibération n°CPHU_220517-22

Délibération n°CPHU_220517-23

Délibération n°CPHU_220517-24

- **IGARUN**

- Reconduction des maquettes

Il est procédé au vote de la reconduction des maquettes à l'identique (annexe page 11, licences : lignes 1 à 3 et masters page 11 lignes 4 à 12)

VOTE à mains levées :

- **Pour : unanimité**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

❖ **La reconduction des maquettes est validée.**

Délibération n°CPHU_220517-25

- Modification de la Licence Pro « Agriculture urbaine et périurbaine » :

Thierry Guineberteau précise qu'à la rentrée 2022 la LP n'aura plus qu'un seul parcours contre 3 auparavant.
Il est procédé au vote sur des modifications de la maquette.

VOTE à mains levées :

- **Pour : unanimité**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

❖ **Les modifications de la maquette sont validées.**

Délibération n°CPHU_220517-26

- **Psychologie**

Jean Michel Galharet précise que la maquette de Psychologie du travail reste à l'identique avec une mention.

- Reconduction des maquettes (annexe page 13 lignes 1 à 5)

Il est procédé au vote de la reconduction des maquettes à l'identique

VOTE à mains levées :

- **Pour : unanimité**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

❖ **La reconduction des maquettes est validée.**

Délibération n°CPHU_220517-27

- Modification des maquettes

Un Master1 Psychologie du travail est créé.

Il est procédé au vote sur des modifications de maquettes (voir annexe page 14 lignes 1 à 4)

VOTE à mains levées :

- Pour : unanimité**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

❖ Les modifications des maquettes sont validées

Délibération n°CPHU_220517-28

Délibération n°CPHU_220517-29

Délibération n°CPHU_220517-30

Délibération n°CPHU_220517-31

RH

5. Commission d'Harmonisation et d'interclassement

Philippe Cottier explique l'objet de cette commission créée pour, comme son nom l'indique, étudier les dossiers des enseignants pour toutes les questions d'avancement et la façon dont elle est constituée. Il ne souhaite pas que ce soit le directeur du Pôle qui en soit le président et la commission devra donc désigner le ou la directrice de cette commission. Elle se tiendra le 21 juin de 14 à 18h.

Les collègues A et B sont concernés sauf un élu dont le statut ne lui permet pas de siéger. Les élus et les directeurs et directrices de composantes sont libres de l'organiser comme ils l'entendent. Les membres qui présentent un dossier d'avancement devront comme c'est la règle se retirer le temps de son étude.

M. Werner Wögerbauer demande comment se passera l'instruction des dossiers. Tous les membres de la commission recevront les dossiers. C'est le président ou la présidente de la commission qui aura la charge d'animer la séance de travail. Un mail sera envoyé aux membres de la commission.

Pour l'instant nous sommes en attente d'informations sur les avancements (en attente des réponses de la CNU)

Philippe Cottier demande si cette organisation convient aux élus. Aucune remarque n'est soulevée.

6. Révision des effectifs Enseignants-chercheurs et BIATSS

Philippe Cottier explique qu'un arbitrage en volume (nombre de supports) sera fait d'ici la fin mai. Les composantes doivent travailler à l'expression de leurs besoins. L'arbitrage ne relèvera pas du directeur de pôle mais de discussions : la production d'indicateurs pour les composantes au niveau du pôle permettra d'objectiver les situations dans chaque composante.

L'arbitrage se fera en juin pour connaître assez tôt les recrutements possibles pour 2023.

M. Bruno Gnassounou se questionne sur la modification des emplois du temps si les CPP sont acceptés. Comment faire ?

M. Wögerbauer aimerait savoir si des discussions ont lieu entre les directeurs et directrices de composantes et les directeurs et directrices d'unités de recherche.

Philippe Cottier confirme que les volets Recherche et Formation seront vous ensemble. M Wögerbauer salue la mise en place de ces indicateurs quantitatifs mais souhaite qu'un temps d'échange soit proposé pour que les élus puissent en prendre connaissance et aient les pondérations.

Philippe Cottier propose de présenter ce tableau en séance : il est projeté aux élus.

Fabienne Colombel demande si une discussion en amont avec les directeurs et directrices de composantes et de labos est prévue sur ces indicateurs car les composantes ont des configurations différentes.

Philippe Cottier explique que ces indicateurs n'entraînent pas une automatisation de décision, ils permettent surtout d'objectiver des situations. Cela permettra par exemple d'avoir des informations sur la charge de travail des gestionnaires de laboratoires.

Isabelle Garat questionne sur la quantité de travail des ingénieurs d'étude. Werner Wöpgerbauer rappelle qu'il faut prendre en compte aussi les projets prestigieux de certains laboratoires.

Philippe Cottier que ce tableau d'indicateurs ne doit pas engendrer un jugement de valeur.

Thierry Guineberteau précise que ces indicateurs ne donnent pas des solutions mais une image du Pôle. Il regrette qu'il n'y ait rien sur l'international. Il remarque que c'est l'un des problèmes du Pôle Humanités vu comme un pôle de formation mais dont la recherche est sous estimée.

Mohamed Maanan se dit inquiet au sujet des tailles de composantes dans le Pôle : il y en a des grandes et des petites et le nombre d'étudiants par UFR ne doit pas être un critère. Il faut prendre en compte aussi le nombre de diplômés, le nombre de programmes de recherche.

Philippe Cottier rassure en précisant que ces indicateurs doivent apporter de la sérénité car ils seront objectifs : ils permettront de se situer par rapport aux autres. Il faut que les équipes de direction soient capables de définir des objectifs collectifs annuels pour les postes : des supports pourraient passer d'une discipline à l'autre dans des départements qui ont des urgences par rapport à de nouvelles offres de formation : une logique d'entre-aide doit prévaloir sur plusieurs années.

Isabelle Garat souhaite qu'un indicateur sur la proportion Femme/Homme, la moyenne d'âge dans les composantes soient pris en compte. De même que le taux d'insertion des étudiants par discipline.

Hamida Demirdache rappelle que c'est un système que les enseignants créent eux même : il y a de plus en plus de parcours, de masters. Au laboratoire du LING, ils ont fait le choix d'être plus petit mais pour encadrer au mieux, et prendre en compte l'avenir de leurs étudiants.

Fabienne Colombel explique que la Fac de Psychologie se bat contre un développement trop important des cohortes d'étudiants mais la demande vient du Rectorat qui les oblige à accueillir de plus en plus d'étudiants alors que rester plus petit leur permettrait une plus grande qualité de formation.

Philippe Cottier rappelle que la volonté d'ouvrir des parcours ne vient pas de l'extérieur. Il faudra voir si la nouvelle offre de formation est soutenable.

Jean-Michel Galharet explique que la Faculté de Psycho est sous pression avec des postes que l'on a fait miroiter : ils sont seulement à la recherche de bien être : le pôle pourrait les aider dans ce sens. Outre la dégradation de la qualité de de la formation, il y a de plus en plus d'attaques.

Fabienne Colombel souligne qu'il y a 7400 dossiers sur Parcoursup. Sophie Belan surenchérit en pointant les locaux surchargés.

Werner Wögerbauer aimerait qu'on évite les facteurs de division internes et demande dans quelles instances on peut se questionner sur l'Université que l'on veut.

Isabelle Garat trouve que les injonctions sont contradictoires tant sur l'insertion, les LRU, les Master sans régulation. Avant le système était peu coûteux.

Thierry Guineberteau conclue que ces indicateurs seront aussi utiles dans les négociations avec la Présidence.

Philippe Cottier explique que les Pôles Société et Humanités portent ce message. Il est vrai que sur des questions RH quand un enseignant part à la retraite il est tout de suite remplacé. Nous devons demander des redéploiements d'un pôle à l'autre.

Mohamed Maanan rappelle que les postes sont gelés, ce à quoi Philippe Cottier qu'il n'y pas de gel en soi mais que c'est une question d'affectation de moyens.

Anne Congard pense qu'en effet les indicateurs peuvent être une aide pour avoir des postes comme ce fut le cas à l'Université d'Aix-Marseille. Hamida Demirdache tempère ces propos en rappelant que cette université avait un IDex.

Philippe Cottier estime qu'il faut rester raisonnablement optimiste sur le sujet.

Il présente la démarche de révision des effectifs pour les BIATSS avec une méthode qui est la même que pour les enseignants : la présidence attribuera une volumétrie pour le Pôle et une réunion de concertation aura lieu avec les secrétaires généraux de composante.

Philippe Cottier conclue cet échange sur les moyens RH en rappelant que les moyens d'ISite devraient permettre de combler des manques et de débloquer de moyens pour financer des postes.

VIE DE CAMPUS

7. Foyer de Censive

Philippe Cottier rappelle que ce foyer ouvert il y a quatre ans à destination des étudiants, a été « privatisé » par un petit groupe politique Classe Attaque issue de Nantes révoltée. La salle va être réaménagée avec du mobilier « accueillant ». L'idée étant qu'il accueille tous les étudiants car il y a un réel besoin de lieu de restauration. Louise Quinio va avoir une réunion avec les élus étudiants et les associations pour faire le point d'une manière plus globale sur les besoins. Le FSDIE se tient le 25 mai. Des discussions avec Classe Attaque vont avoir lieu.

8. Demande de salles pour AG étudiants

La discussion s'engage sur la gestion des lieux pour les étudiants : Sophie Belan rappelle qu'à la FLCE c'est une association étudiante qui gère le local mis à leur disposition : il est nécessaire de responsabiliser les étudiants.

INFORMATION GENERALE

9. Projet Stratégique du Pôle

Philippe Cottier rappelle que le projet stratégique est travaillé par l'équipe de direction du Pôle. Une synthèse devait être proposée fin juin mais ce sera plutôt en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

M Gnassounou alerte sur le besoin de salles pour les colloques. Delphine Coat-Prou répond que les salles du château sont de nouveau libres après la période des tests Covid.

Une question est posée également sur la réservation possible de véhicules par Evelyne Lévéziel. Une information sera communiquée à la rentrée sur le dispositif.

Enfin Evelyne Lévéziel souhaite qu'à la rentrée 2022 le Pôle puisse informer des arrivées de tous les nouveaux collègues. Delphine Coat-Prou souscrit complètement à cette proposition. Le secrétariat général du Pôle diffusera un message sur l'ensemble des arrivées : services mutualisés, composantes et laboratoires.

Le conseil se termine à 11h30.

Le Directeur du Pôle Humanités

Philippe COTTIER

